

panorapresse.ouest-france.fr

« L'abandon de l'école ne coûtera pas 1,8 million d'euros » se défend la majorité municipale de La Chapelle-sur-Erdre

3-4 minutes



Le maire, [Erwan Bouvais](#), conteste l'évaluation financière faite par l'opposition de l'abandon du projet d'école dans l'écoquartier des [Perrières](#). | Ouest-France

L'opposition de gauche affirmait, lundi 22 juin, lors du conseil municipal, que l'arrêt du projet d'école des [Perrières](#), à [La Chapelle-sur-Erdre](#), coûterait 1,8 million d'euros à la commune. « Affirmation fausse », clame la nouvelle majorité de droite.

«Non, l'abandon de la construction d'une école aux [Perrières](#) ne coûtera pas 1,8 million d'euros», se défend [Erwan Bouvais](#), le maire. «Cette affirmation est fausse. Seules les missions déjà engagées peuvent donner lieu aux indemnités prévues par les contrats, soit un montant total de 35 508,66 € TTC.»

À ce stade, on est loin en effet des sommes avancées par l'opposition municipale, lundi, lors du conseil municipal. De toute évidence, la calculatrice de la majorité ne possède pas les mêmes paramètres que celle de la minorité. «Même en additionnant les indemnités de résiliation, les études déjà réalisées et une hypothétique acquisition foncière, on n'atteint pas le montant annoncé. Chacun appréciera la rigueur de ce calcul de la part de ceux qui ont pourtant piloté ce projet pendant des années», note le maire.

« Ces sommes déjà dépensées par l'ancienne majorité »

Il reconnaît néanmoins que les études, concours de maîtrise d'œuvre et procédures déjà engagés, représentent 612 388 €. «Ces sommes ont déjà été dépensées au cours des années précédentes par l'ancienne majorité. Il est totalement inexact de dire qu'elles constituent un coût supplémentaire pour les finances de la Ville.»

[Erwan Bouvais](#) accuse l'ancienne majorité d'avoir poursuivi des études onéreuses, alors que les

perspectives démographiques étaient revues à la baisse. «Dès 2022, les actualisations démographiques portées à la connaissance de l'ancienne majorité faisaient apparaître une diminution significative des prévisions d'effectifs scolaires... Rendant moins pertinente la création d'une nouvelle école.»

L'opposition La Chapelle ensemble intègre l'acquisition du foncier dans son calcul. On évoque la somme rondelette de 825 000 €. «Celui-ci n'est pas encore acquis et, surtout, c'est oublier qu'un terrain n'est pas perdu parce qu'un projet évolue. Les [Perrières](#) ont besoin d'équipements publics, notre majorité en est convaincue. Mais ces besoins méritent des réponses adaptées et ne sauraient servir d'alibi à un projet scolaire devenu inadapté», rétorque le maire.

L'argument climatique est aussi soulevé par l'opposition de gauche. «Il mérite d'être examiné avec sérieux. Les canicules seront plus fréquentes et plus intenses. La priorité est donc d'adapter les écoles que fréquentent aujourd'hui les enfants», répond [Erwan Bouvais](#). «Faut-il reconstruire l'ensemble du patrimoine communal pour l'adapter au changement climatique ? Évidemment non. Le bon sens consiste à investir d'abord dans l'existant», conclut le maire.